

(12) BREVET D'INVENTION

- (11) N° de publication : **MA 42113 B1** (51) Cl. internationale : **B28B 7/00; B28B 7/24; B28B 7/08**
- (43) Date de publication : **29.10.2021**

-
- (21) N° Dépôt : **42113**
- (22) Date de Dépôt : **19.05.2016**
- (30) Données de Priorité : **19.05.2015 DE 102015209157**
- (86) Données relatives à la demande internationale selon le PCT: **PCT/EP2016/061220 19.05.2016**
- (71) Demandeur(s) : **Umdasch Group NewCon GmbH, Josef-Umdasch-Platz 1 3300 Amstetten (AT)**
- (72) Inventeur(s) : **SCHREYER, Bernd**
- (86) N° de dépôt auprès de l'organisme de validation: **EP16726041.3**

(54) Titre : **DISPOSITIF DE COFFRAGE**

- (57) Abrégé : La présente invention concerne un dispositif de coffrage (5) pour le coffrage d'une batterie (1) permettant de fabriquer des composants, en particulier des éléments préfabriqués en béton (27, 28), qui présente au moins deux cloisons (5'), et le dispositif de coffrage (5) présente deux plaques de coffrage (11) qui sont de préférence reliées ensemble de façon articulée afin de pouvoir passer d'un état déplié à un état replié, et chaque plaque de coffrage présente une face avant (12) de coffrage pour monter des éléments de coffrage (18) et une face arrière (13) de coffrage, et les faces arrières (13) de coffrage des deux plaques de coffrage (11) sont opposées l'une à l'autre en état replié et le dispositif de coffrage (5) est conçu pour être positionné entre les cloisons (5') à l'état replié. La présente invention concerne en outre un agencement se composant d'un coffrage de batterie (1) et d'au moins un dispositif de coffrage (5) selon l'invention, le dispositif de coffrage (5) étant suspendu dans le coffre de batterie.

REVENDICATIONS

1. Dispositif de coffrage pour un coffrage de batterie (1) pour la fabrication d'éléments de construction, en particulier de pièces préfabriquées en béton (27, 28), qui présente au moins deux cloisons (5')
5 et le dispositif de coffrage (5) présente deux plaques de coffrage (11), qui sont reliées l'une à l'autre de préférence de manière articulée, afin d'être amenées d'un état déplié dans un état plié, dans lequel chaque plaque de coffrage (11) présente une face avant de
10 coffrage (12) pour le montage d'éléments de coffrage (18) et une face arrière de coffrage (13) et les faces arrière de coffrage (13) des deux plaques de coffrage (11) sont tournées l'une vers l'autre dans l'état plié et le dispositif de coffrage est destiné à être positionné
15 entre les cloisons dans l'état plié.

2. Dispositif de coffrage selon la revendication 1, caractérisé en ce que les plaques de coffrage (11) sont sensiblement rectangulaires et sont reliées l'une à l'autre de préférence unilatéralement, de préférence sur
20 le grand côté (16) plus long.

3. Dispositif de coffrage selon la revendication 1 ou 2, caractérisé en ce que les plaques de coffrage (11) sont reliées l'une à l'autre par l'intermédiaire d'une articulation à charnière (14).

5 4. Dispositif de coffrage selon au moins l'une des revendications précédentes, caractérisé en ce qu'au moins la face avant de coffrage (12) de la plaque de coffrage (11) est magnétique.

10 5. Dispositif de coffrage selon au moins l'une des revendications précédentes, caractérisé en ce que le dispositif de coffrage (5) présente au moins un rouleau (15).

15 6. Dispositif de coffrage selon la revendication 5, caractérisé en ce que le rouleau (15) est prévu sur un petit côté (17) du dispositif de coffrage (5) et de préférence dans la zone sur laquelle les deux plaques de coffrage (11) sont adjacentes l'une à l'autre.

20 7. Dispositif de coffrage selon au moins l'une des revendications précédentes 5 ou 6, caractérisé en ce que le rouleau (15) est disposé sur l'articulation à charnière (14).

25 8. Dispositif de coffrage selon au moins l'une des revendications précédentes, caractérisé en ce qu'un dispositif de chauffage monté de préférence de manière détachable et/ou un vibreur est prévu sur le dispositif de coffrage (5).

30 9. Dispositif de coffrage selon l'une quelconque des revendications 3-8, caractérisé en ce qu'une tubulure de remplissage est prévue sur une partie d'extrémité opposée à l'articulation à charnière (14).

10. Ensemble constitué d'un coffrage de batterie (1) et d'au moins un dispositif de coffrage (5) selon au moins l'une des revendications 1 à 9, caractérisé en ce que le dispositif de coffrage (5) est disposé de manière
5 suspendue dans le coffrage de batterie (1).

11. Ensemble selon la revendication 10, caractérisé en ce que le coffrage de batterie (1) présente au moins un dispositif de support (4), de préférence un rail (4), pour la réception du rouleau (15) du dispositif de
10 coffrage (5).